

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES GRÉCOSERBES  
DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE ET LEUR CONTRIBUTION À LA CRÉATION  
D'UNE CIVILISATION COMMUNE DANS LES BALKANS

Dans le cadre du colloque gréco-serbe de Thessaloniki d'octobre 1982 il m'a semblé indiqué de m'occuper des relations économiques grecoserbes du XIX<sup>e</sup> siècle, puisque le colloque a comme objet e.a. leur contribution au développement d'une civilisation commune dans les Balkans au XIX<sup>e</sup> siècle. Je me propose donc d'examiner:

— sous quelles conditions les relations économiques peuvent se développer entre deux états, voire entre deux régions ou deux nationalités incorporées, voire assujeties dans un état tiers,

— comment se sont présentées les choses au XIX<sup>e</sup> siècle entre la Grèce et la Serbie,

— quelles sont les conclusions qu'on peut en tirer.

Je tiens néanmoins en premier lieu à relever que pendant le XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu' en 1805 toute la Grèce et toute la Serbie étaient incorporées dans l'Empire Ottoman. En 1805 la Serbie se souleva et devint une principauté indépendante tout en reconnaissant la suzeraineté de la Porte, elle devint complètement indépendante en vertu du traité de Berlin de 1878 et fut promue en royaume en 1882. D'autre part la Grèce se souleva en 1821 et fut déclarée royaume souverain en 1830 en vertu du protocole de Londres de 1830. Il en découle que tandis que jusqu'à cette époque les relations économiques grecoserbes évoluaient dans l'intérieur de l'Empire Ottoman et étaient par conséquent interrégionales, elles devinrent par la suite des relations économiques internationales. Ainsi la nature des relations économiques gréco-serbes a changé au point de vue juridique, mais elles n'ont guère changé en réalité, comme il sera exposé dans le paragraphe 2.

1

Des relations économiques peuvent se développer aussi bien entre les habitants de deux régions d'un pays qu'entre les habitants de deux états indépendants l'un de l'autre. On pense généralement dans les deux cas à des échanges de marchandises et de services, au mouvement de capitaux, à l'établissement de colonies dans les régions habitées par les ressortissants des nationalités en cause ou encore à la coexistence de ces deux relations.

— En effet la forme la plus répandue des relations économiques sont les échanges de marchandises et de services. Il y a néanmoins à relever que dans la quasi totalité des cas il n'y a pas des échanges mais des ventes et des achats<sup>1</sup> et que c'est seulement dans des cas exceptionnels, souvent dictés par la pénurie de devises que des accords de troc sont conclus. Il s'agit alors de la vente par le premier contractant au second de certaines marchandises à un certain prix sous la condition que la somme ainsi dûe ne sera pas versée en espèces. Elle sera par contre affectée au paiement de la contrevaletur d'autres marchandises produites à l'intérieur du pays importateur à remettre par le second contractant au premier ou par des services qu'il placera à la disposition de ce dernier. Il n'est certes pas indispensable que ces deux transactions aient lieu en même temps pourvu que le contractant en cause soit disposé à attendre avec les risques qui y sont attachés. Il est naturellement possible qu'il obtienne une garantie ou qu'il contracte une assurance pour être couvert si l'autre contractant n'exécute pas ponctuellement les prestations promises. Il n'est également pas exclu que la partie en cause cède avec l'accord de l'autre contractant ses droits et ses obligations à une tierce personne ou à une tierce entreprise. Il continue même alors à être un troc. Il peut certes être reconnu qu'en réalité au point de vue macroéconomique il en est toujours ainsi dans les échanges internationaux et interrégionaux avec l'entremise des banques. Tout de même au point de vue microéconomique des contractants la différence est substantielle et il n'y a pas de doute que le volume du commerce international visible et invisible aurait été beaucoup moins important si les exportateurs auraient dû eux mêmes, même avec les possibilités mentionnées ci dessus, être en même temps importateurs avec des surprises désagréables pour ceux qui par la force des choses ne se connaissent pas trop dans d'autres branches<sup>2</sup>. En effet il n'est pas toujours aisé de trouver des acheteurs voire des clients et d'obtenir le paiement. Cela devient encore moins aisé quand il s'agit en même temps de trouver des acheteurs dignes de confiance et ponctuels dans leurs paiements pour les marchandises achetées simplement parce que le versement de la contrevaletur des marchandises exportées ne

1. Cf. F. Knapp, *Staatliche Theorie des Geldes*, Berlin 1923.

2. A moins d'être organisés en conséquence, comme cela a été le cas des négociants hanséatiques et à une époque plus récente dans celui de la Société britannique des Indes ou encore dans ceux des entreprises travaillant avant leur libération dans certaines ex colonies africaines.

peut pas être versée dans le pays où réside l'exportateur. Il en découle que pour obvier à ces difficultés et à ces deboires éventuelles ce dernier est obligé de demander des prix plus élevés et de ce fait à être moins concurrentiel ce qui diminue ses chances d'exportation et les perspectives d'augmentation du commerce international.

Le mouvement international des capitaux n'est pas de date récente, comme il est quelque fois soutenu, mais évidemment les procédés avec lesquels il est effectué, présentent des modifications continues en vue de réduire les frais, les dangers, le temps requis pour mener à bonne fin chaque transaction, les formalités à remplir vis à vis des pouvoirs établis, qui ont presque toujours la tendance de s'entremettre en invoquant le bien public<sup>3</sup>.

Les mouvements internationaux de capitaux indépendamment de leur affectation directe soit à des investissements qui n'auraient pas été possibles sans eux ou ne le seraient qu'à une date ultérieure, soit à l'augmentation de la consommation<sup>4</sup> constituent un facteur important des transactions internationales aussi bien lors de l'exportation des capitaux que lors de leur rapatriement dans le pays dont ils ont été exportés avec versement des intérêts dûs ou des profits effectués. Il va sans dire qu'en définitive les transferts de capitaux sont effectués surtout en marchandises et en services et seulement sur une échelle réduite en métaux précieux ou en espèces.

Il y a à relever que si des transferts très importants de capitaux sont effectués de nos jours par l'entremise du marché des eurodollars<sup>5</sup> il n'en était pas ainsi dans les Balkans au XIXe siècle, d'autant plus que les relations de ces pays avec l'étranger avaient beaucoup plus

3. Il est sous ce point de vue caractéristique combien d'efforts ont été entrepris par des représentants de banques centrales et de gouvernements pour imposer un contrôle des transactions du marché des eurodollars créé et développé justement afin que ceux qui y participent soient débarrassés de ces entraves. Il va sans dire que ces efforts ont été également soutenus avec des arguments sophistiqués mais peu persuasifs par des théoriciens, surtout si jamais ils avaient occupé des postes dans leur gouvernement, dans leur banque centrale ou dans une institution internationale. Pour le moment (Avril 1982) ces efforts n'ont pas été fructueux, mais il n'est certes pas à exclure qu'ils le soient par la suite si les circonstances évoluent dans un sens favorable à ce point de vue là.

4. Dans les deux cas ils peuvent indirectement contribuer à l'un et à l'autre et de ce fait à l'intensification de l'activité économique et des échanges internationaux.

5. Ils le seront dans l'avenir probablement avec des moyens techniques plus perfectionnés.

la tendance de s'orienter vers les pays développés de l'Europe Centrale et Occidentale que vers les autres pays de la région. Il en découle que des transferts de capitaux n'étaient pas fréquents dans plusieurs cas et qu'ils se basaient le plus souvent sur le prêt sur place<sup>6</sup> ou sur l'investissement non certes dans la grande industrie qui ne s'était guère développée à cette époque dans les Balkans, mais dans l'artisanat ou dans le commerce local de la contrevaieur de marchandises importées dans le pays en cause sans qu'il y ait transfert au pays d'origine. Evidemment cette affectation sur place devrait être considérée comme plus profitable ou moins dangereuse que le rapatriement indépendamment évidemment de la justesse par la suite de ces prévisions.

— Des relations économiques internationales découlent également de l'établissement de colonies dans les pays en cause à la suite de guerres, de renversements sociaux, de fléaux ou de la prévision de la possibilité de s'assurer des profits plus élevés ou l'augmentation de la valeur d'investissements effectués. En effet les ressortissants de ces colonies implantées dans les pays tiers ont la tendance du moins pour une ou pour deux générations ou même encore plus longtemps à vivre et en particulier à se nourrir<sup>7</sup> comme dans leur pays d'origine. Cela signifie qu'ils provoquent l'importation des marchandises nécessaires à cet effet à moins que leur production se développe dans leur nouvelle patrie<sup>8</sup>. D'autre part ils ont la tendance, du moins pendant les premières décennies après leur établissement, à envoyer à leurs parents et à leurs amis restés au pays d'origine des produits de leur nouvelle résidence, pourvu qu'ils croient qu'ils leur plairont ou qu'ils leur seront utiles. Il y a encore à ajouter des cadeaux, encore des donations à des établissements de bienfaisance et à des églises. Ces derniers étaient effectués au XIXe siècle dans les Balkans surtout par compensation bilatérale et très rarement par l'entremise des banques qui n'existaient que dans les villes relativement importantes, puisque leur développement ailleurs n'était guère favorisé par l'insécurité, les communications et la poste défectueuses.

Il se peut certes que ces colonies se développent dans les deux pays en cause mais le plus fréquemment elles sont créées dans un de

6. Directement ou par l'entremise d'usuriers ou de banquiers privés.

7. Moins à s'habiller, surtout pour les hommes.

8. Il en a été ainsi avec les colonies helléniques aux Etats Unis où on a commencé à produire sur une échelle de plus en plus importante des produits classiques grecs e.a. le fromage blanc (feta), le vin résiné et différents gâteaux.

ces pays et pas dans les deux. Il n'est pas du tout nécessaire qu'il y ait réciprocité. En effet la création d'une colonie d'habitants de l'état a dans l'état b parce que les conditions y prévalant sont favorables pour s'assurer un emploi satisfaisant ou pour s'adonner au commerce ou à une autre activité lucrative, même si le pays en cause est très arriéré et même si les conditions d'hygiène, de sécurité et d'administration n'y sont pas idéales ne pousse pas nécessairement des habitants de l'état b à s'établir dans l'état a, même si ce n'est pas prohibé par les lois en vigueur ou par le mode de vie consacré. Ces considérations expliquent pourquoi des colonies européennes ont été établies dans des pays d'outremer où bien des choses n'étaient pas alors dans un état satisfaisant<sup>9</sup>.

— D'autre part il y a à relever qu'il arrive que des colonies étrangères de différentes nationalités s'établissent dans un état tiers, soit plus développé que les états dont les ressortissants s'y sont établis<sup>10</sup>, soit moins développé<sup>11</sup>. A la suite de la cohabitation et des contacts qui se développent par la force des choses des transactions commerciales commencent entre les ressortissants de ces nationalités sur place avec résultat l'augmentation des importations des pays dont ces cohabitants sont originaires et qui autrement n'auraient pas pu avoir lieu.

— Il y a enfin à relever que très souvent les trois sources de relations économiques susmentionnées coexistent et tendent à augmenter, comme on peut constater aisément depuis la fin de la seconde guerre mondiale et tout particulièrement pendant la période avant la stagflation actuelle.

## 2

Je me propose à présent sur la base de l'exposé effectué dans le premier paragraphe à examiner les relations économiques grecoserbes, au courant du XIXe siècle.

— Les relations économiques gréco-serbes étaient surtout basées sur le commerce entre les territoires helléniques au Sud de la Serbie avec l'Europe Centrale. En effet les caravanes dans les deux sens constituaient jusqu'au commencement du trafic ferroviaire un facteur important du commerce Nord Sud et Sud Nord. Elles étaient obligées vu la vitesse

9. Même pas les conditions d'hygiène.

10. Il en a été ainsi entre autres entre les Hellènes et les Serbes qui s'étaient établis à Vienne, à Trieste et dans différentes villes hongroises.

11. Il en a été ainsi dans la concession internationale de Shanghai.

limitée avec laquelle elles pouvaient voyager à s'arrêter la nuit plusieurs fois en Serbie avant d'entrer dans l'Empire d'Autriche via Semlin en quittant Belgrade. Les caravanes helléniques en s'arrêtant dans différentes localités serbes assuraient à ces dernières des recettes substantielles régulières tandis que ces dernières leur assuraient le gîte, la nourriture, les boissons et la réparation des véhicules. Evidemment quand les conditions météorologiques l'imposaient, surtout en hiver, le séjour et de ce fait les frais pour les uns, les recettes pour les autres augmentaient. Les besoins des caravanes qui devaient être satisfaits sur place conduisirent à l'établissement de plusieurs professions et des entreprises y relatives e.a. des bureaux de change et même de banque surtout à Semlin qui ainsi prit un grand essor. Les Serbes s'assuraient donc des recettes importantes découlant des postes invisibles de la balance des paiements, tandis que les Grecs devaient procéder aux paiements requis.

— Des échanges commerciaux entre Grecs et Serbes n'ont jamais été importants pendant l'époque examinée ici parce que les produits des uns et des autres ne présentaient pas des différences justifiant des transactions commerciales en dehors du cas de l'huile. Le niveau de vie et les exigences en découlant n'étaient pas jusqu'à la fin du XIXe siècle assez importants pour pousser à un commerce suivi et profitable des deux côtés dans le cas des Grecs et des Serbes.

— Certes cet état de choses n'excluait nullement des transactions entre Grecs et Serbes établis depuis longtemps en Autriche et en Hongrie. Les relations économiques entre eux en réalité ne différaient guère de celles existant entre les autres habitants de l'Empire d'Autriche. Il découle de ce qui vient d'être exposé que les Grecs et les Serbes avaient à cette époque des contacts continus qui avec l'aide de la religion orthodoxe commune aux deux nationalités, de l'oppression dans les deux cas de leurs compatriotes sous le joug ottoman, de l'effort continu de s'en libérer, qui avait commencé à avoir des résultats au XIXe siècle, de la compréhension réciproque qui en suivait conduisaient à une civilisation commune et à une alliance au niveau des peuples<sup>12</sup>. Cette dernière a survécu les deux guerres mondiales et l'inclusion de

12. Cf. Sp. Asdraha (éd.), *La structure économique et sociale des pays balkaniques du XVe au XIXe siècle*, Melissa, Athènes 1979 en grec et en particulier en traduction grecque. Th. Stoianovich, *Conquering Balkan orthodox merchants*, pp. 287-346 et J. Gentil de Silva, *L'histoire économique et sociale de l'Empire ottoman et de la Méditerranée*, pp. 347-64.

la Serbie dans la Yougoslavie qui a des intérêts beaucoup plus variés et plus étendus que ça a été le cas de la principauté et ensuite du Royaume de Serbie. Certes le maintien des traditions communes a été facilité après les guerres balkaniques par l'expansion des frontières des deux états qui sont devenus voisins, par leur destinée commune dans les deux guerres mondiales et surtout dans la seconde et par l'augmentation substantielle des échanges commerciaux, du tourisme et des contacts entre leurs habitants en général et en particulier de ceux des provinces frontalières. Ces derniers étaient inconcevables jusqu' en 1974, mais ont pris une grande expansion grâce à un certain assouplissement de part et d'autre des règlements concernant les passeports, le transfert des devises et les achats de part et d'autre.

3

On peut donc dire qu'entre Serbes et Grecs il y a eu depuis l'époque où les deux nations subissaient le joug ottoman une liaison séculaire basée

— sur les contacts des marchands et de leurs collaborateurs Hellènes avec les habitants des localités serbes où leurs caravanes s'arrêtaient en route vers l'Europe Centrale et au retour de la-bàs,

— sur la religion commune,

— sur les péripéties communes dans la lutte contre les oppresseurs ottomans,

— sur les souvenirs des périodes de gloire des deux nations avant d'avoir été soumises par les Ottomans qu'ils vainquirent à leur tour en 1912-3,

— sur les ébauches d'une politique d'alliance commencée sans néanmoins aboutir à des résultats dignes de mention dans les années soixante du XIX<sup>e</sup> siècle,

— sur les échanges commerciaux d'une certaine importance mais en plus grande partie dans un sens des années entre les deux guerres,

— sur des échanges beaucoup plus importants, beaucoup plus variés et beaucoup moins déséquilibrés depuis les années 1960 malgré la différence profonde depuis 1945 du régime politique, social et économique en vigueur dans les deux pays.

Les deux derniers facteurs ne concernent pas la période traitée dans notre colloque, mais ils prouvent des similarités profondes qui se sont développées entre les deux peuples dont la compréhension réciproque a été facilitée par des similarités de caractère et aussi sur une grande échelle par l'adhésion commune à la religion orthodoxe. Il y a

à relever à ce sujet que les Grecs et les Serbes constituent l'exemple unique de deux peuples voisins qui n'ont jamais été en guerre entre eux<sup>13</sup>.

Malgré la différence de langue, malgré la différence de l'importance de la mer dans la vie sociale, politique et économique des deux pays - la Serbie n'avait même pas de débouchés maritimes avant 1918, malgré les tendances expansionistes qui se sont manifestées à certaines époques, on peut accepter qu'il y a eu dans les Balkans une civilisation commune basée surtout sur les similarités entre Grecs et Serbes et sur la compréhension réciproque qui a été facilitée par les relations économiques entre les deux peuples dans le cadre analysé dans ce rapport.

*Université de Thessaloniki*

13. Certes on peut affaiblir l'importance de ce fait en invoquant que les vicissitudes historiques ont eu comme conséquence que bien souvent les deux peuples n'avaient pas de frontières communes.